

Communiqué de presse

Source : Fédération des professionnelles de la CSN

Entente touchant les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les spécialistes en évaluation des soins

La FP-CSN première organisation à s'entendre avec le gouvernement

(Montréal, le 8 novembre 2007) Se disant satisfaite de l'entente qu'elle vient de signer avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour relever les premiers échelons salariaux des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des spécialistes en évaluation des soins, la Fédération des professionnelles (FP-CSN) estime qu'il faut poursuivre les travaux pour corriger des anomalies qui peuvent exister dans la structure salariale de d'autres titres d'emploi de professionnels et de techniciens qu'elle représente.

Les travaux qui ont conduit à cette entente ont en effet soulevé un certain nombre de questions sur la structure salariale de d'autres titres d'emplois qui peuvent connaître des incohérences et sur lesquelles il faudrait maintenant agir.

« Pour notre part, il s'agit d'une étape que nous sommes heureux d'avoir franchie, a déclaré la vice-présidente de la FP-CSN, Ginette Langlois. Notre priorité est maintenant d'agir sur la structure salariale de titres d'emploi qui connaissent le même type de distorsions. Nous entendons poursuivre les travaux avec le ministère. »

En vertu de cette entente, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les spécialistes en évaluation des soins verront leur salaire hausser de 1434 dollars au premier échelon. Au cours des deux années suivantes, il connaîtra également d'autres augmentations.

La Fédération des professionnelles de la CSN est la première organisation syndicale à avoir signé une telle entente avec le ministère touchant les travailleuses et les travailleurs de ces titres d'emplois.

Pour renseignements : Louis-Serge Houle, Service de l'information de la CSN, 514 792-0795

-- 30 --